

Intégration de la production éolienne au réseau de transport

Ligne à 230 kV au Goémon–Mont-Louis–Gros-Morne

Afin d'intégrer à son réseau de transport l'énergie produite par les futurs parcs éoliens de Mont-Louis et de Gros-Morne, Hydro-Québec TransÉnergie doit construire une ligne à 230 kV de 106,1 km.

Le présent bulletin décrit le tracé de ligne retenu par l'entreprise, qui a pris en compte les éléments suivants :

- les résultats des études techniques et économiques ;
- les résultats des études environnementales ;
- les résultats de la consultation réalisée auprès des publics concernés au printemps et à l'été 2007.

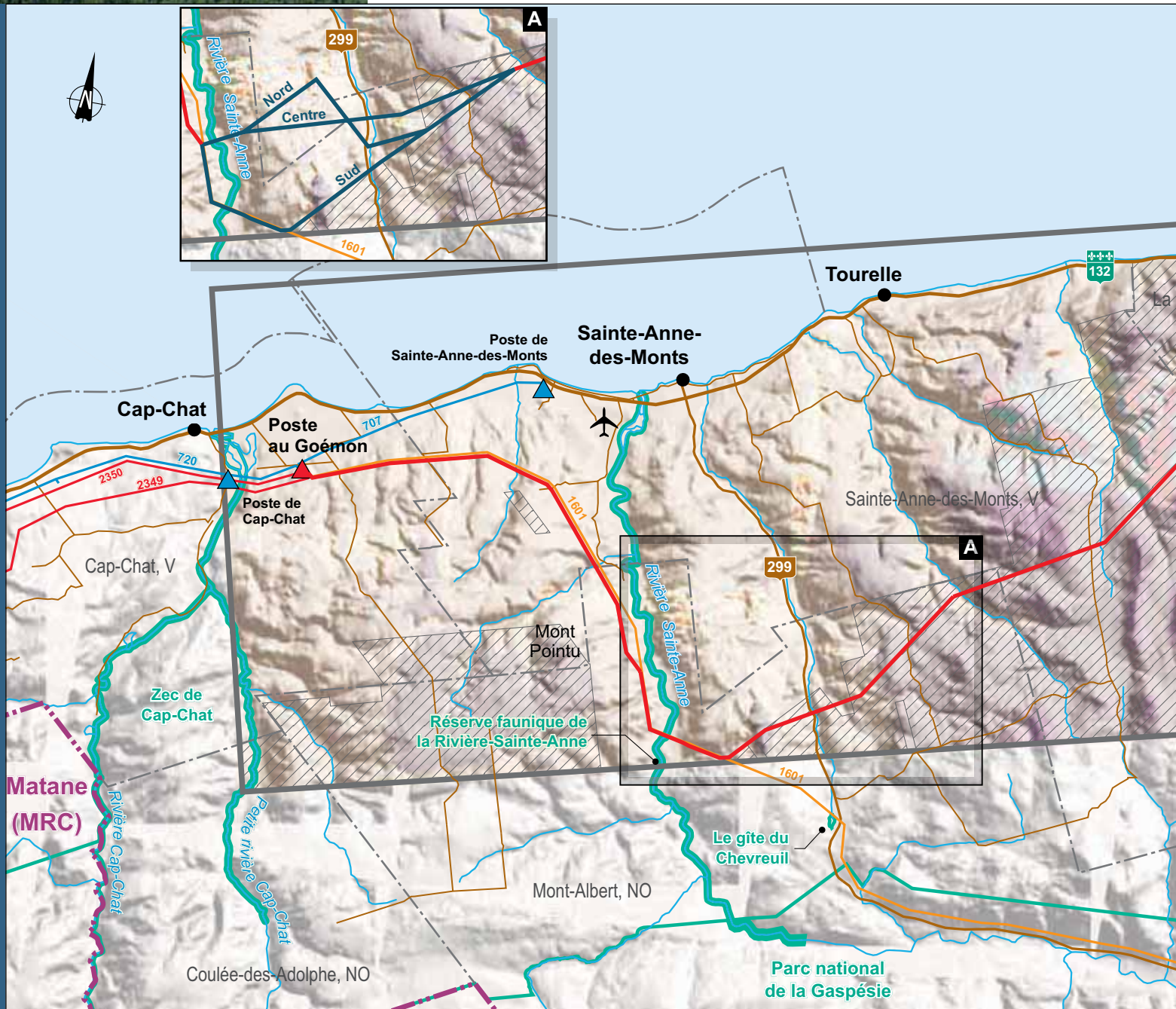
Les études et les travaux ont été confiés à Hydro-Québec Équipement.



Études et démarche de communication

Depuis l'été 2006, Hydro-Québec réalise des études environnementales et techniques dans le but de déterminer le tracé de moindre impact sur les milieux naturel et humain. La démarche de communication et de consultation mise en œuvre à différentes étapes a aussi permis d'optimiser le tracé de la ligne. En effet, les préoccupations exprimées par les divers publics, y compris les propriétaires touchés, ont été prises en compte dans l'élaboration du tracé retenu.

Une des principales préoccupations des publics consiste à protéger les terrains privés et à favoriser le passage de la ligne sur des terres publiques. Dans la partie ouest de la zone d'étude, la juxtaposition de la ligne projetée à la ligne à 161 kV existante est aussi souhaitée par le milieu pour éviter l'ouverture d'un nouveau corridor dans ce secteur.



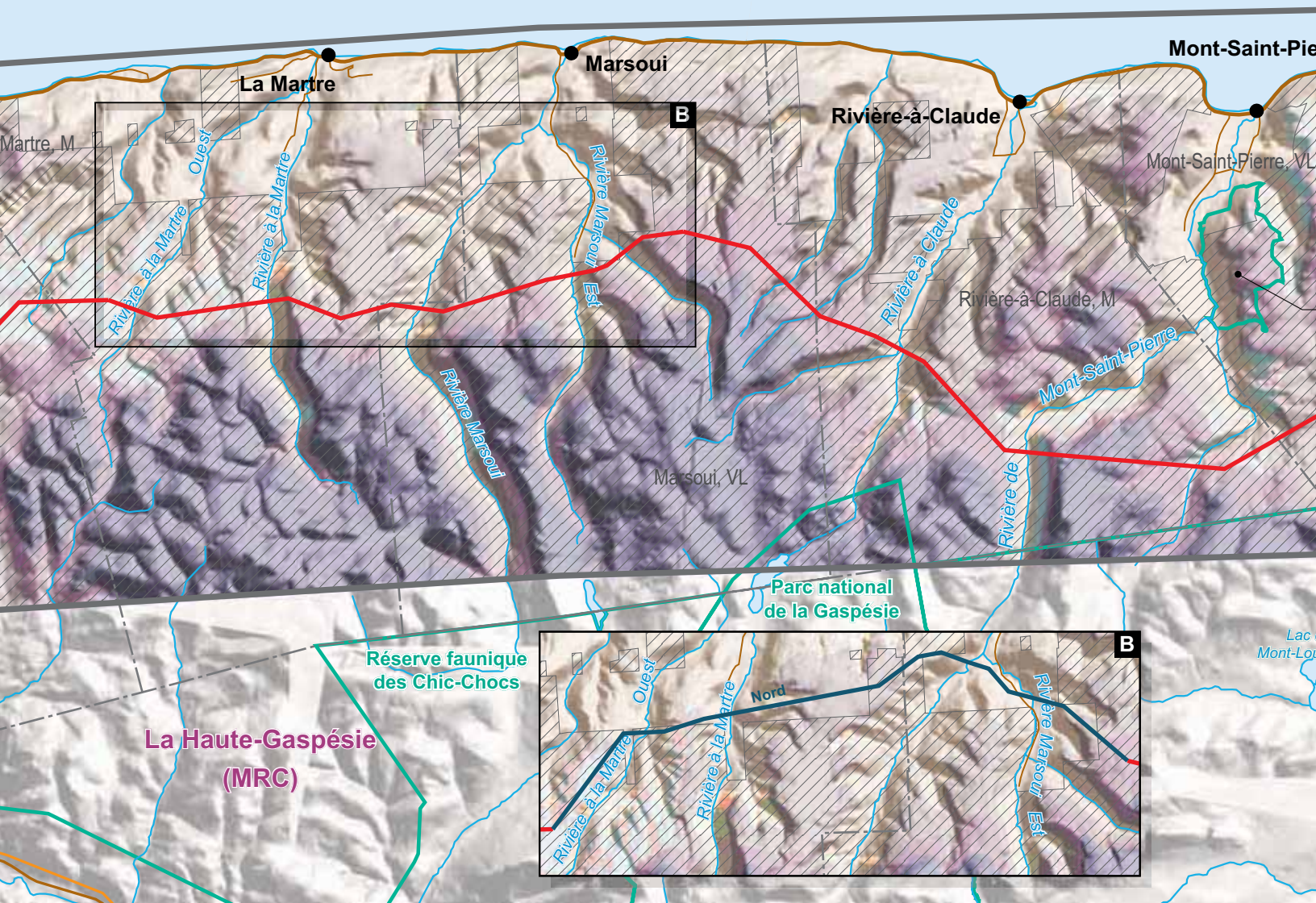
Description du tracé retenu

D'une longueur totale de 106,1 km, le tracé retenu traverse les municipalités de Cap-Chat, de Sainte-Anne-des-Monts, de La Martre, de Marsoui, de Rivière-à-Claude, de Mont-Saint-Pierre, de Saint-Maxime-du-Mont-Louis et de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine ainsi que le territoire non organisé de Mont-Albert. Il traverse dans une proportion de 20 % des lots privés et de 80 % des terres publiques.

Au départ du poste au Goémon, le tracé longe l'emprise de la ligne à 161 kV existante sur 14,7 km, d'abord à Cap-Chat, puis à Sainte-Anne-des-Monts et à Mont-Albert. Cette première portion du tracé se trouve exclusivement sur des terres privées. La juxtaposition de deux lignes permet ainsi de réduire la largeur de l'emprise de la ligne projetée. La largeur d'emprise supplémentaire requise sera alors de 41,2 m, et la ligne sera supportée par des pylônes classiques à quatre pieds (voir la figure *Types de pylônes utilisés*).

Par la suite, le tracé sort de l'emprise de la ligne à 161 kV existante et bifurque vers le nord-est pour contourner une importante zone sujette au givre, au niveau de La Martre et de Marsoui. Puis il redescend plus au sud pour traverser les vallées de la rivière à Claude, de la rivière de Mont-Saint-Pierre et de la rivière de Mont-Louis. Le tracé rejoint enfin le poste du futur parc éolien de Mont-Louis ainsi que celui du futur parc de Gros-Morne. D'une longueur de 91,4 km, cette seconde portion du tracé est située, sauf en de rares exceptions, sur des terres publiques. Lorsque la ligne est seule, la largeur de l'emprise sera de 65 m. Pour des raisons techniques et économiques, on utilisera une combinaison de deux types de pylônes, soit le pylône haubané et le pylône classique à quatre pieds (voir la figure *Types de pylônes utilisés*).

Golfe du Saint-Laurent

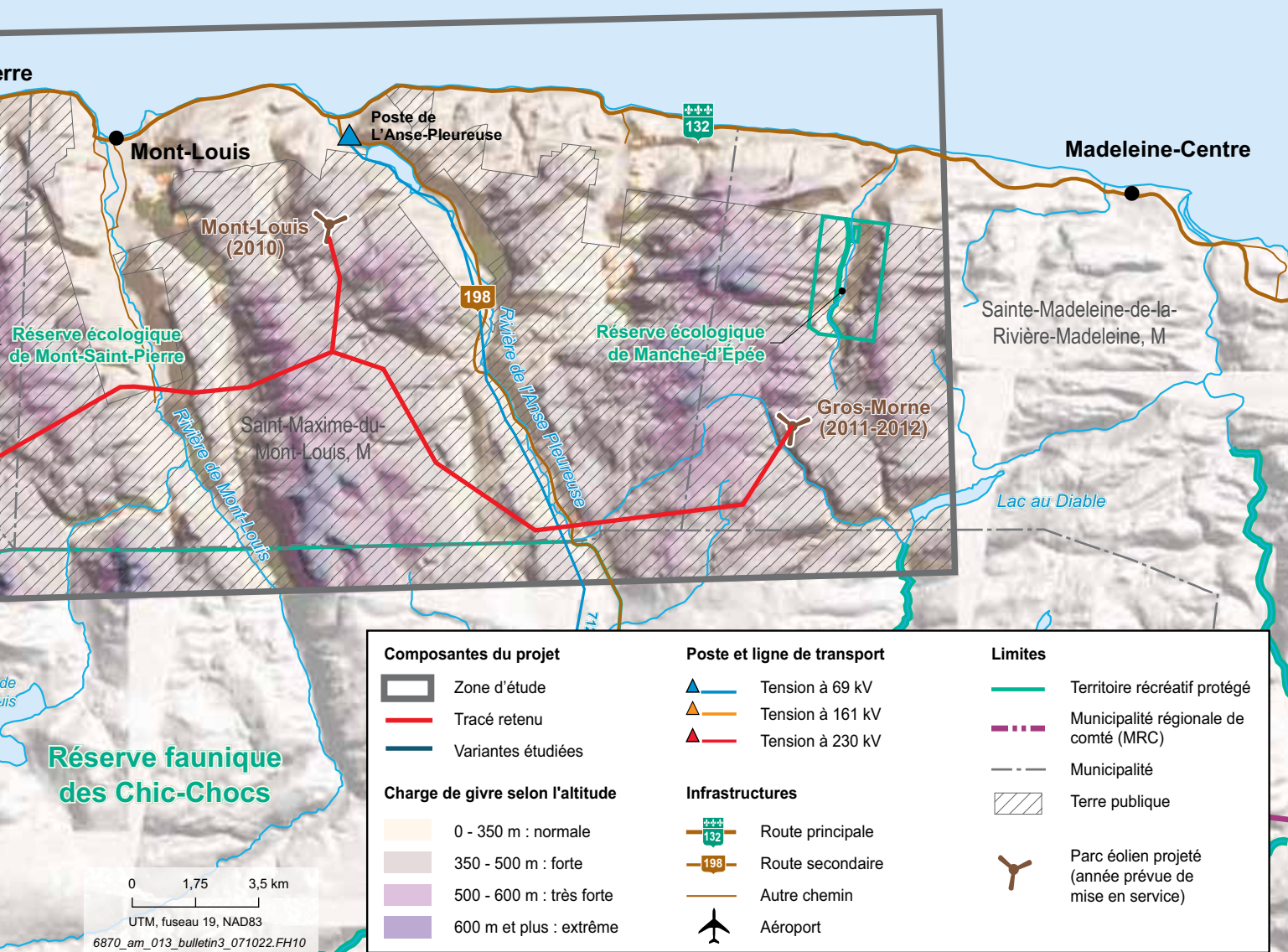


Optimisation du tracé

Dans le cadre de la consultation sur le projet, Hydro-Québec a proposé un premier tracé en juin 2007. Pour donner suite aux commentaires reçus à cette occasion, l'entreprise a étudié des variantes de tracé dans deux secteurs, soit au sud de Sainte-Anne-des-Monts et au sud des villages de La Martre et de Marsoui. Ces variantes sont illustrées en bleu sur la carte (voir **A** et **B**).

À Sainte-Anne-des-Monts et à Mont-Albert, des trois variantes étudiées, c'est la variante sud qui répondait le mieux aux préoccupations du milieu tout en respectant les critères techniques et environnementaux de localisation de la ligne. Ainsi le tracé proposé en juin a été modifié pour permettre la juxtaposition de la ligne projetée à la ligne à 161 kV existante sur une distance supplémentaire de 4,1 km, évitant ainsi l'ouverture d'un nouveau corridor et permettant de rejoindre les terres publiques au niveau du rang E, dans le territoire non organisé de Mont-Albert.

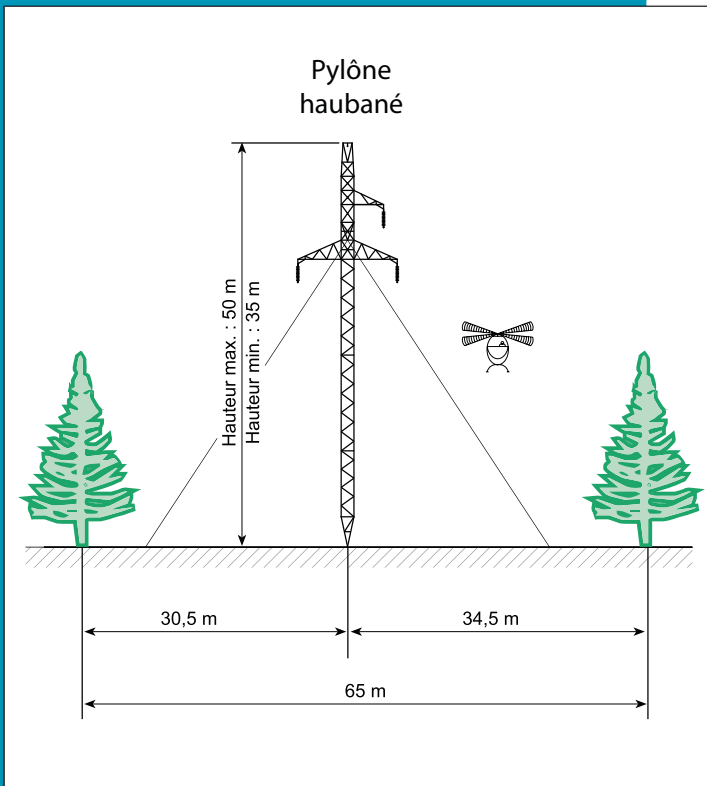
À La Martre et à Marsoui, le tracé proposé, qui cheminait sur des terres privées au niveau du 2^e Rang, a été déplacé sur les terres publiques situées au sud du 3^e Rang. Ce faisant, quelque 30 propriétés privées du 2^e Rang ne seront plus touchées par le tracé de la ligne.



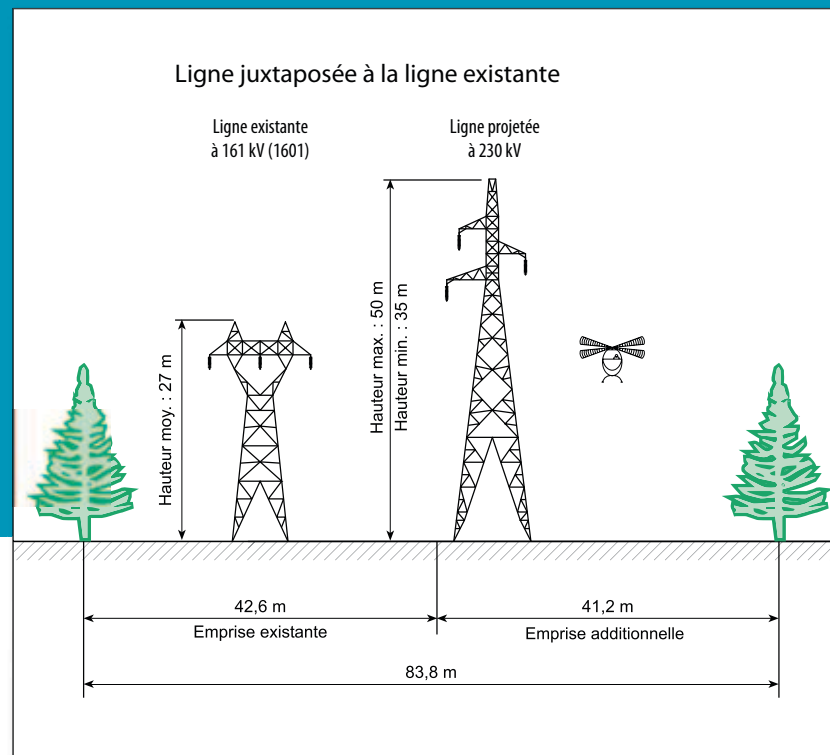
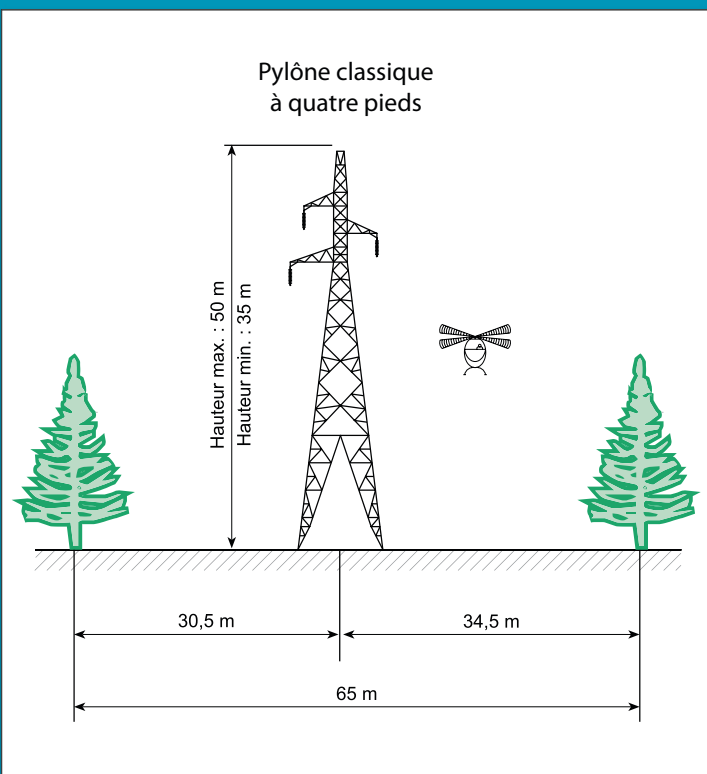
Impacts et mesures d'atténuation

Afin de réduire les impacts causés par les nouveaux équipements, Hydro-Québec mettra en œuvre diverses mesures d'atténuation, notamment en ce qui a trait au franchissement des cours d'eau, à la circulation des engins de chantier, au bruit, à la protection et à la remise en état des terrains et des chemins. De plus, elle déterminera avec soin l'emplacement des pylônes afin de favoriser l'intégration visuelle de la ligne et de préserver les activités actuelles et prévues sur le territoire traversé.

Par ailleurs, Hydro-Québec accordera aux propriétaires touchés les compensations prévues dans l'entente sur le passage des lignes de transport en milieu agricole et forestier (*Entente Hydro-Québec/UPA*).



Types de pylônes utilisés



Calendrier des principales activités

	Tronçon Goémon–Mont-Louis	Tronçon Mont-Louis–Gros-Morne
Information sur le tracé retenu	Automne 2007	
Rencontres individuelles avec les propriétaires touchés	Mars-avril 2008	
Demandes d'autorisations gouvernementales	Été à automne 2008	
Déboisement	Hiver à automne 2009	Été à automne 2010
Construction	Automne 2009 à été 2010	Hiver à été 2011
Mise en service	Juillet 2010	Juillet 2011

Programme de mise en valeur intégrée

Hydro-Québec tient à ce que ses équipements s'intègrent harmonieusement dans leur milieu d'accueil et que la réalisation de ses projets soit une occasion de participer activement au développement des communautés concernées. C'est à cette fin que le Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) a été mis sur pied. Ce programme prévoit un crédit de mise en valeur intégrée pour chaque nouveau projet de ligne ou de poste faisant l'objet d'une évaluation environnementale requise en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec. Ce crédit, mis à la disposition des organismes admissibles, équivaut à 1 % de la valeur du projet au moment de son approbation par le Conseil d'administration de l'entreprise.

Dans le cadre du projet de construction de la ligne au Goémon–Mont-Louis–Gros-Morne, le PMVI sera appliqué selon les ententes signées avec le milieu et les politiques décrites dans le programme.

Pour plus d'information

La ligne **Info-projets**
1 866 724-1369

Vous pouvez également écrire à :

Daniel Banville

Conseiller – Relations avec le milieu
Direction régionale – Est et Nord-du-Québec
Hydro-Québec
355, boul. Saint-Germain Ouest
1^{er} étage
Rimouski (Québec) G5L 3N2
Télécopieur : 418 724-1371
Courrier électronique :
banville.daniel@hydro.qc.ca

www.hydroquebec.com

